angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du :

lundi 22 janvier 2018 à 18 heures 00

Hôtel de Communauté
Salle du Conseil – 5ème étage
83, rue du Mail
49100 ANGERS

COMPTE RENDU ANALYTIQUE

DOSSIERS	***RAPPORTEURS***
Appel nominal	M. le Président
Secrétaire de séance – Désignation	M. le Président Le Conseil de communauté a désigné M. Stéphane PABRITZ comme secrétaire de séance
Accueil de nouveaux élus : - Huguette MACE, Marie-France RENOU, Gino BOISMORIN, Jean-Charles PRONO, Camille CHUPIN, Roger TCHATO, Gabriel FREULON (Loire-Authion) - Christine COURRILLAUD (Sainte-Gemmes-sur-Loire) - Christine BLIN en remplacement de Françoise LE GOFF (Angers)	M. le Président
Procès-Verbal – Approbation Séance du 11 septembre et du 9 octobre 2017	M. le Président Le Conseil de communauté adopte à l'unanimité.

N°	*DOSSIERS*	*RAPPORTEURS*
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	**Christophe BÉCHU**
1	Election d'un nouveau Vice-Président - DEL-2018-1	Le conseil adopte à l'unanimité
2	Commission permanente - Modification de la composition - DEL-2018-2	Le conseil adopte à la majorité Abstentions: 10, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.
3	Commissions thématiques - Accueil de nouveaux élus - Modification de la composition - DEL-2018-3	Le conseil adopte à l'unanimité
4	Organismes extérieurs - Désignation des représentants - DEL-2018-4	Le conseil adopte à l'unanimité
5	PMLA - Pôle métropolitain Loire Angers - Désignation de représentants à la suite de l'intégration de Loire-Authion - DEL-2018-5	Le conseil adopte à l'unanimité
6	GEMAPI - Syndicat mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme - Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des eaux Layon Aubance Louet - Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents - Désignation des représentants. - DEL-2018-6	Le conseil adopte à l'unanimité
7	CAO - Commission d'Appel d'Offres - Election des nouveaux membres à la suite de l'intégration de Loire-Authion - DEL-2018-7	Le conseil adopte à l'unanimité
8	Tramway ligne B - Accompagnement des riverains professionnels - Commission d'indemnisation amiable - Désignation des représentants. - DEL-2018-8	Le conseil adopte à l'unanimité
	Développement économique et du tourisme	**Christophe BÉCHU**
9	Angers Loire Développement (ALDEV) - Avenant n° 2 à la convention de mise en œuvre des missions - Redevance 2017 - Approbation. - DEL-2018-9	Le conseil adopte à l'unanimité

	Voirie et espaces publics	**Marc LAFFINEUR**
10	Redevances d'occupation du domaine public - Maintien des tarifs 2018 - DEL-2018-10	Le conseil adopte à l'unanimité
	Innovation enseignement supérieur recherche	**Jean-Pierre BERNHEIM**
11	Ecole supérieure d'agro-développement International (ISTOM) - Subvention d'investissement - Avenant n°1 à la convention - Approbation. - DEL-2018-11	Le conseil adopte à la majorité Contre: 1, M. Alain PAGANO.
	Déplacements	**Bernard DUPRE**
12	Tramway ligne B - Travaux d'engazonnement et d'arrosage de la plateforme - Marché de travaux - DEL-2018-12	Le conseil adopte à l'unanimité
	Propreté urbaine	**Joël BIGOT**
13	Maîtrise d'ouvrage du centre de tri des déchets ménagers recyclables - Marché global de performance n°1 - Autorisation de lancement - DEL-2018-13	Le conseil adopte à l'unanimité
14	SMITOM Sud Saumurois - Reprise d'exploitation de la déchèterie de Juigné-sur-Loire - Convention - Approbation - DEL-2018-14	Le conseil adopte à l'unanimité
	Urbanisme, logement et aménagement urbain	**Daniel DIMICOLI**
15	Angers - ZAC Quai Saint-Serge - Déclaration d'Utilité Publique - Déclaration de projet - DEL-2018-15	Le conseil adopte à la majorité Contre: 10, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.
16	Quartier des Hauts de Saint-Aubin - ZAC du "Plateau des Capucins" - Bilan de la concertation permettant la mise à disposition du public à l'étude d'impact - DEL-2018-16	Le conseil adopte à l'unanimité

17	Quartier des Hauts de Saint-Aubin - ZAC du "Plateau des Capucins" - Définition des modalités de mise à disposition du public de l'étude d'impact du dossier de modification - DEL-2018-17	Le conseil adopte à l'unanimité
	Pilotage mutualisé des politiques publiques	**Roselyne BIENVENU**
18	Mise à disposition des services - Plateformes de services (affaires techniques communales, droit des sols, conseiller de prévention) - DEL-2018-18	Le conseil adopte à l'unanimité
19	Mise à disposition d'un agent d'Angers Loire Développement auprès d'Angers Loire Métropole - Avenant à la convention - Approbation. - DEL-2018-19	Le conseil adopte à l'unanimité
		Christophe BÉCHU
20	Indemnités de fonction des élus - DEL-2018-20	Le conseil adopte à l'unanimité
		M. le Président
	Liste des Décisions de la Commission Permanente du 15 janvier 2018	Le Conseil donne acte
	Liste des arrêtés Pris en vertu de l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales	Le Conseil donne acte
	Liste des marchés à procédure adaptée	Le Conseil donne acte
	Questions diverses	

Angers, le 23 janvier 2018

Christophe BECHU

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 22 janvier 2018

Dossier N° 1

Délibération n°: DEL-2018-1

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Election d'un nouveau Vice-Président

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille dix-huit le lundi vingt-deux janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 16 janvier 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Gino BOISMORIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jacques CHAMBRIER, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Romain CHAVIGNON, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Franck POQUIN, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, M. Jean CHAUSSERET, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Philippe HOULGARD, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles SAMSON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean CHAUSSERET a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
M. François JAUNAIT a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Gilles SAMSON a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Stéphane PABRITZ Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 23 janvier 2018.

EXPOSE

A la suite de la démission de Mme Catherine GOXE, le 20 décembre 2017 de son poste de Vice-Présidente, acceptée par le Préfet de Maine-et-Loire le 5 janvier 2018, il y a lieu d'élire un nouveau Vice-Président au scrutin secret uninominal à la majorité absolue.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2018
Considérant la candidature de M. Gino BOISMORIN, Maire de Loire-Authion au poste de Vice-Président d'Angers Loire Métropole

DELIBERE

Elit à la majorité absolue,

Résultats de l'élection
Nombre de conseillers en exercice : 101

a. Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 1
b. Nombre de votants (enveloppes trouvées dans l'urne) : 100
c. Nombre de suffrages déclarés blancs ou nuls : 9
d. Nombre de suffrages exprimés (b-c) : 91
e. Majorité absolue (d /2 +1) : 46

M. Gino BOISMORIN est déclaré élu Vice-Président.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 22 janvier 2018

Dossier N° 2

Délibération n°: DEL-2018-2

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Commission permanente - Modification de la composition

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille dix-huit le lundi vingt-deux janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 16 janvier 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Gino BOISMORIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jacques CHAMBRIER, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Romain CHAVIGNON, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Franck POQUIN, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, M. Jean CHAUSSERET, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Philippe HOULGARD, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles SAMSON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean CHAUSSERET a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
M. François JAUNAIT a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Gilles SAMSON a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Stéphane PABRITZ Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 23 janvier 2018.

EXPOSE

Conformément à l'article 34 du règlement intérieur du Conseil de communauté, la Commission permanente est constituée de l'ensemble des Maires des communes d'Angers Loire Métropole, des Vice-présidents qui ne sont pas Maires et des élus communautaires désignés.

A la suite de l'arrivée de la commune de Loire-Authion au 1er janvier 2018, il y a lieu de revoir la composition de cette instance.

Il est proposé que la Commission permanente soit désormais constituée de 44 membres et composée comme suit :

- Le Président
- Les 15 Vice-Présidents,
- Les Maires des communes qui ne sont pas Vice-Présidents,
- 7 élus communautaires désignés : Monsieur Claude GUERIN, Madame Michelle MOREAU, Monsieur Philippe RETAILLEAU, Madame Catherine GOXE, Monsieur Jean-Pierre MIGNOT, Madame BEHRE-ROBINSON, Monsieur Jean-Marc VERCHERE.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2018

DELIBERE

Approuve la modification de la composition de la Commission permanente, telle que présentée ci-dessus,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Le conseil adopte à la majorité

Abstentions: 10, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 22 janvier 2018

Dossier N° 3

Délibération n°: DEL-2018-3

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Commissions thématiques - Accueil de nouveaux élus - Modification de la composition

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille dix-huit le lundi vingt-deux janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 16 janvier 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Gino BOISMORIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jacques CHAMBRIER, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Romain CHAVIGNON, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Franck POQUIN, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, M. Jean CHAUSSERET, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Philippe HOULGARD, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles SAMSON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean CHAUSSERET a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
M. François JAUNAIT a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Gilles SAMSON a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Stéphane PABRITZ Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 23 janvier 2018.

EXPOSE

A la suite de l'arrivée de la commune de Loire-Authion au sein de la Communauté urbaine de la démission de Mme Françoise LE GOFF (Conseillère municipale d'Angers), de nouveaux Conseillers communautaires sont accueillis :

- Pour la Ville d'Angers : Mme Christine BLIN
- Pour la commune de Sainte-Gemmes-sur-Loire : Mme Christine COURRILLAUD
- Pour la commune de Loire-Authion : M. Gino BOISMORIN, M. Jean-Charles PRONO, M. Camille CHUPIN, Mme Marie-France RENOU, M. Roger TCHATO, M. Gabriel FREULON, Mme Huguette MACE

Aussi, il convient d'ajuster la composition des commissions thématiques de la manière suivante :

- Commission Aménagement et développement durables des territoires
  - Huguette MACE, Marie-France RENOU, Camille CHUPIN,
- Commission Développement économique Enseignement supérieur recherche et innovation :
  - Huguette MACE, Jean-Charles PRONO, Roger TCHATO, Camille CHUPIN, Christine BLIN, Christine COURRILLAUD, Catherine GOXE, Maryse CHRETIEN.
- Commission Développement durable et environnement :
  - Huguette MACE, Gabriel FREULON
  - Catherine GOXE ne souhaite plus y siéger
- Commission Transports Déplacement et Mobilités :
  - Huguette MACE, Marie-France RENOU
- Commission Solidarités :
  - Marie-France RENOU, Roger TCHATO, Jean-Charles PRONO, Christine COURRILLAUD, Gilles GROUSSARD

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2018
Considérant les candidatures des Conseillers désignés ci-dessus pour siéger au sein des Commissions thématiques

DELIBERE

Désigne les élus suivants aux commissions thématiques d'Angers Loire Métropole :

- Commission Aménagement et développement durables des territoires
  - Huguette MACE, Marie-France RENOU, Camille CHUPIN,
- Commission Développement économique Enseignement supérieur recherche et innovation :
  - Huguette MACE, Jean-Charles PRONO, Roger TCHATO, Camille CHUPIN, Christine BLIN, Christine COURRILLAUD, Catherine GOXE, Maryse CHRETIEN.
- Commission Développement durable et environnement :
  - Huguette MACE, Gabriel FREULON
  - Catherine GOXE ne souhaite plus y siéger
- Commission Transports Déplacement et Mobilités :
  - Huguette MACE, Marie-France RENOU
- Commission Solidarités :
  - Marie-France RENOU, Roger TCHATO, Jean-Charles PRONO, Christine COURRILLAUD, Gilles GROUSSARD

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 22 janvier 2018

Dossier N° 4

Délibération n°: DEL-2018-4

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

Organismes extérieurs - Désignation des représentants

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille dix-huit le lundi vingt-deux janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 16 janvier 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Gino BOISMORIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jacques CHAMBRIER, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Romain CHAVIGNON, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Franck POQUIN, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, M. Jean CHAUSSERET, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Philippe HOULGARD, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles SAMSON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean CHAUSSERET a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
M. François JAUNAIT a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Gilles SAMSON a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Stéphane PABRITZ Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 23 janvier 2018.

EXPOSE

A la suite de l'arrivée de la commune de Loire-Authion au sein de la Communauté urbaine, de la démission de Mme Françoise LE GOFF (Conseillère municipale d'Angers), et compte tenu de l'élection d'un nouveau Vice-Président, il convient d'ajuster les représentations des élus dans différents organismes comme mentionnés dans le tableau ci-dessous.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2018

DELIBERE

Désigne les élus suivants au sein de ces différents organismes :

Organisme	Nom de l'élu désigné	En qualité de
ALTER Cités	Gino BOISMORIN	Représentant au Conseil d'administration
ALTER Public	Gino BOISMORIN	Représentant au Conseil d'administration
UFR ESTHUA	Catherine GOXE	Titulaire au Conseil d'UFR
Association NOVABUILD	Maryse CHRETIEN	Représentante à l'Assemblée Générale
Syndicat Mixte GIGALIS	Constance NEBBULA	Titulaire à l'Assemblée Générale
Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC)	Jean-Pierre BERNHEIM	Titulaire
	Karine ENGEL	Suppléante
Commission Départementale pour la Promotion de l'Egalité des Chances et de la Citoyenneté (COPEC)	Michelle MOREAU	Titulaire
Association EUROCITES	Benoit PILET	Titulaire à l'Assemblée Générale
Association de gestion Europe Inclusion 49	Florian SANTINHO	Titulaire à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration
Alliance Ville Emploi	Florian SANTINHO	Titulaire
Conseil de surveillance Hôpital Saint-Nicolas	Gilles GROUSSARD	Titulaire

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE Communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 22 janvier 2018

Dossier N° 5

Délibération n°: DEL-2018-5

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Service des Assemblées

PMLA - Pôle métropolitain Loire Angers - Désignation de représentants à la suite de l'intégration de Loire-Authion

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille dix-huit le lundi vingt-deux janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 16 janvier 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Gino BOISMORIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jacques CHAMBRIER, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Romain CHAVIGNON, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Franck POQUIN, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, M. Jean CHAUSSERET, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Philippe HOULGARD, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles SAMSON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean CHAUSSERET a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
M. François JAUNAIT a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Gilles SAMSON a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Stéphane PABRITZ Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 23 janvier 2018.

EXPOSE

A la suite de l'intégration de Loire-Authion au 1er janvier 2018, il y a lieu de désigner les 19 représentants d'Angers Loire Métropole au sein du Pôle métropolitain Loire Angers (PMLA).

Pour rappel, Angers Loire Métropole disposait auparavant de 17 sièges et Loire-Authion, de 2 sièges au Comité syndical du PMLA.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu les statuts du Pôle métropolitain Loire Angers

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2018
Considérant les candidatures des élus suivants pour représenter Angers Loire Métropole au PMLA :

- Christophe BECHU
- Jean-Pierre BERNHEIM
- Roselyne BIENVENU
- Franck POQUIN
- Gino BOISMORIN
- Emmanuel CAPUS
- Jean CHAUSSERET
- Denis CHIMIER
- Jean-Louis DEMOIS
- Daniel DIMICOLI
- Bernard DUPRÉ
- Marc GOUA
- Huguette MACÉ
- Véronique MAILLET
- Didier ROISNÉ
- Gilles SAMSON
- Jean-Marc VERCHERE
- Pierre VERNOT
- Luc BELOT

DELIBERE

Désigne les élus suivants pour représenter Angers Loire Métropole au Pôle métropolitain Loire Angers:

- Christophe BECHU
- Jean-Pierre BERNHEIM
- Roselyne BIENVENU
- Franck POQUIN
- Gino BOISMORIN
- Emmanuel CAPUS
- Jean CHAUSSERET
- Denis CHIMIER
- Jean-Louis DEMOIS
- Daniel DIMICOLI
- Bernard DUPRÉ
- Marc GOUA
- Huguette MACÉ
- Véronique MAILLET
- Didier ROISNÉ
- Gilles SAMSON
- Jean-Marc VERCHERE
- Pierre VERNOT
- Luc BELOT

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 22 janvier 2018

Dossier N° 6

Délibération n°: DEL-2018-6

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

GEMAPI - Syndicat mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme - Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des eaux Layon Aubance Louet - Syndicat Mixte du Bassin de l'Authion et de ses Affluents - Désignation des représentants.

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille dix-huit le lundi vingt-deux janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 16 janvier 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Gino BOISMORIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jacques CHAMBRIER, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Romain CHAVIGNON, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Franck POQUIN, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, M. Jean CHAUSSERET, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Philippe HOULGARD, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles SAMSON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean CHAUSSERET a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
M. François JAUNAIT a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Gilles SAMSON a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Stéphane PABRITZ Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 23 janvier 2018.

EXPOSE

La Loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 Janvier 2014 a créé une nouvelle compétence de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au profit des communes qui est automatiquement transférée de celles-ci aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre à compter du 1er janvier 2018.
La compétence en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations comprend les missions définies aux 1°, 2°, 5° et 8° de l'article L 211-7-I du Code de l'environnement, à savoir les missions suivantes :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
5° La défense contre les inondations et contre la mer ;
8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

La participation d'Angers Loire Métropole à trois Syndicats locaux pour partie de ces missions a été actée par Conseil de communauté du 11 décembre 2017. Il est proposé de désigner des représentants au sein des Comités syndicaux

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la loi du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et l'Affirmation des Métropoles (MAPTAM),
Vu l'arrêté préfectoral du 31 mars 2016 relatif au volet GEMAPI du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI)

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 12 décembre 2017

Considérant les candidatures des élus ci-dessous désignés comme représentants d'Angers Loire Métropole au sein de ces syndicats

DELIBERE

Désigne les élus suivants pour représenter Angers Loire Métropole au sein des Comités syndicaux :

- Syndicat Mixte des Basses Vallées Angevines et de la Romme :
  - 10 Titulaires :
    - DEMOIS JEAN LOUIS
    - CAILLEAU MARC
    - MARCHAND ANDRE
    - AUGELLE ALAIN
    - TAGLIONI JEAN PAUL
    - VAUGOYEAU MICHEL
    - POHARDY LOUIS
    - POQUIN FRANCK
    - FOUQUERON MICHEL
    - DUPIC JEAN FRANCOIS
  - 3 Suppléants :
    - VERCHERE JEAN MARC
    - RAIMBAULT JEAN FRANCOIS
    - LEMAIRE NATHALIE

- Syndicat mixte d'aménagement et de gestion des eaux Layon Aubance Louet :
    - 3 Titulaires
        - PAVILLON JEAN PAUL
        - LAPLACE ALAIN
        - COLAS MICHEL
    - 3 Suppléants :
        - DEMOIS JEAN LOUIS
        - ROBERT MICHEL
        - COIFFARD DAMIEN
- Syndicat mixte du Bassin de l'Authion et de ses affluents :
    - 5 Titulaires :
        - PAVILLON JEAN PAUL
        - AUGELLE ALAIN
        - DEMOIS JEAN LOUIS
        - CHUPIN CAMILLE
        - FREULON GABRIEL
    - 1 Titulaire SAGE :
        - DAILLEUX ROMAGON DOMINIQUE
    - 2 suppléants :
        - VERCHERE JEAN MARC
        - ROUGER DIDIER

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 22 janvier 2018

Dossier N° 7

Délibération n°: DEL-2018-7

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

CAO - Commission d'Appel d'Offres - Election des nouveaux membres à la suite de l'intégration de Loire-Authion

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille dix-huit le lundi vingt-deux janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 16 janvier 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Gino BOISMORIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jacques CHAMBRIER, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Romain CHAVIGNON, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Franck POQUIN, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, M. Jean CHAUSSERET, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Philippe HOULGARD, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles SAMSON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean CHAUSSERET a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
M. François JAUNAIT a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Gilles SAMSON a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Stéphane PABRITZ Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 23 janvier 2018.

EXPOSE

A la suite de l'intégration de la Commune de Loire-Authion depuis le 1er janvier 2018, et en application des dispositions issues de l'ordonnance du 23 juillet 2015 et du décret du 25 mars 2016, il convient de revoir la composition de la Commission d'Appel d'Offres.

Il convient de rappeler que la Commission d'Appel d'Offres est composée du Président de l'Assemblée délibérante ou de son représentant, ainsi que de cinq membres élus titulaires et cinq membres élus suppléants.

L'élection se fait au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 1411-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015,
Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016,

Considérant la liste déposée et proposant les élus suivants :

- Président : Bernard DUPRE
- Titulaires Marc CAILLEAU, Jean CHAUSSERET, Jean-Marc VERCHERE, Daniel CLEMENT, Maryse CHRETIEN,
- Suppléants Jacques CHAMBRIER, André MARCHAND, Catherine GOXE, Stéphane PABRITZ, Jean-Pierre MIGNOT

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2018

DELIBERE

Accepte, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret,

Elit à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, la liste déposée et proposant les élus suivants :

- Président : Bernard DUPRE
- Titulaires Marc CAILLEAU, Jean CHAUSSERET, Jean-Marc VERCHERE, Daniel CLEMENT, Maryse CHRETIEN,
- Suppléants Jacques CHAMBRIER, André MARCHAND, Catherine GOXE, Stéphane PABRITZ, Jean-Pierre MIGNOT

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 22 janvier 2018

Dossier N° 8

Délibération n°: DEL-2018-8

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Tramway ligne B - Accompagnement des riverains professionnels - Commission d'indemnisation amiable - Désignation des représentants.

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille dix-huit le lundi vingt-deux janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 16 janvier 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Gino BOISMORIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jacques CHAMBRIER, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Romain CHAVIGNON, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Franck POQUIN, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, M. Jean CHAUSSERET, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Philippe HOULGARD, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles SAMSON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean CHAUSSERET a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
M. François JAUNAIT a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Gilles SAMSON a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Stéphane PABRITZ Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 23 janvier 2018.

EXPOSE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la ligne B de tramway, lors des travaux de dévoiement des réseaux et d'aménagement de la ligne de tramway, un accompagnement de proximité des riverains va être réalisé avec notamment la présence de médiateurs de terrain.

Cet accompagnement concerne également les riverains professionnels par leurs accès et le fonctionnement de leurs établissements.

S'agissant de travaux de grande ampleur, s'appuyant sur les expériences d'Angers et d'autres agglomérations, de la jurisprudence actuelle et pour prendre en compte les éventuels préjudices subis par les riverains professionnels, une commission d'indemnisation amiable a été créée par délibération du conseil de communauté du 11 septembre 2017.

Il convient de désigner :

- Un suppléant au Vice-Président en charge des Transports,
- Un titulaire et un suppléant représentant d'Angers Loire Métropole.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu l'arrêté préfectoral du 20 février 2017, déclarant d'utilité publique le projet de tramway de l'agglomération angevine portant sur la ligne B et son réseau maillé.

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2018
Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 10 janvier 2018

DELIBERE

Désigne M. Daniel CLEMENT en tant que suppléant du Vice-Président en charge du transport à la Commission d'indemnisation amiable,

Désigne M. Jean-Marc VERCHERE et M. François JAUNAIT respectivement en tant que représentants titulaire et suppléant élus d'Angers Loire Métropole.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 22 janvier 2018

Dossier N° 9

Délibération n°: DEL-2018-9

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET DU TOURISME - Pilotage de la politique

Angers Loire Développement (ALDEV) - Avenant n° 2 à la convention de mise en œuvre des missions - Redevance 2017 - Approbation.

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille dix-huit le lundi vingt-deux janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 16 janvier 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Gino BOISMORIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jacques CHAMBRIER, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Romain CHAVIGNON, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Franck POQUIN, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, M. Jean CHAUSSERET, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Philippe HOULGARD, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles SAMSON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean CHAUSSERET a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
M. François JAUNAIT a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Gilles SAMSON a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Stéphane PABRITZ Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 23 janvier 2018.

EXPOSE

Par délibération du 16 novembre 2015, la convention définissant l'ensemble des missions d'ALDEV et leurs conditions d'exécution a été approuvée.

Elle prévoit notamment que la liste des bâtiments annexée à la convention, qui sert de base au calcul des redevances, soit modifiée en fonction des entrées et sorties de bâtiments mis à disposition d'ALDEV :

- du niveau de commercialisation des immeubles existants
- et de l'indexation conventionnelle des valeurs locatives (indice révisé à 1622 contre indice initial de 1621).

Ainsi, la redevance fixe s'élèvera pour l'année 2017 à la somme de 1 655 000 € HT et la valeur locative théorique du parc immobilier à 4 504 000 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2015-266 du Conseil de communauté du 16 novembre 2015 approuvant la convention relative à la mise en œuvre des missions d'ALDEV,
Vu la délibération d'Angers Loire Développement du 5 décembre 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant n° 2 à la convention de mise en œuvre des missions d'Angers Loire Développement,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer cet avenant,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 22 janvier 2018

Dossier N° 10

Délibération n°: DEL-2018-10

VOIRIE ET ESPACES PUBLICS - Pilotage de la politique

Redevances d'occupation du domaine public - Maintien des tarifs 2018

Rapporteur : Marc LAFFINEUR

L'an deux mille dix-huit le lundi vingt-deux janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 16 janvier 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Gino BOISMORIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jacques CHAMBRIER, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Romain CHAVIGNON, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Franck POQUIN, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, M. Jean CHAUSSERET, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Philippe HOULGARD, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles SAMSON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean CHAUSSERET a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
M. François JAUNAIT a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Gilles SAMSON a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Stéphane PABRITZ Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 23 janvier 2018.

EXPOSE

Depuis le 1er janvier 2016, Angers Loire Métropole a été transformée en Communauté urbaine avec de nouvelles compétences. Dans ce cadre, les permissions de voirie relèvent désormais de sa compétence et à ce titre, la Communauté Urbaine perçoit, depuis le 1er janvier 2016, les redevances d'occupation du domaine public.

Par délibération du 11 décembre 2017, il a été décidé de maintenir, pour 2018, les tarifs adoptés par chaque commune.

Il est proposé de maintenir cette modalité en 2018 pour la commune d'Angers dans l'attente de la mise en place de tarifs de voirie communautaires en 2018.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, article L 2123-1 et suivants,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, article L 2125-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant qu'il appartient aux collectivités de fixer par décision les tarifs applicables sur leur territoire,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 16 janvier 2018

DELIBERE

Approuve le maintien de la grille tarifaire des droits de voirie avec ancrage en l'application des tarifs adoptés par la Ville d'Angers, jusqu'à l'adoption des tarifs de voirie communautaires :

TERRASSES	Terrasses couvertes	
le m2 par an	Saillie <=250cm	Saillie >250cm
Z1	100	230
Z2	90	199
Z3	45	99

ENSEIGNES	Dispositif d'éclairage en saillie (forfait annuel par magasin)	Marquise, auvent, baldaquin, store banne ou corbeille, tentes fixes ou mobiles (non publicitaires)	Marquise, auvent, baldaquin, store banne ou corbeille, tentes fixes ou mobiles (publicitaires)	Vitrine fixe en saillie (de 5 cm à 16 cm) le mètre linéaire par an	Mobilier de protection (bornes, potelets) y comprise emprise de scellement	Enseigne parallèle à la façade (surface de l'enseigne)	Enseigne perpendiculaires à la façade (surface d'une face de l'enseigne)	Enseigne perpendiculaires à la façade à message variable (surface d'une face de l'enseigne)
	forfait annuel	m2 par an	m2 par an	m2 par an	m2 par an	m2 par an	m2 par an	m2 par an
Z1	37	7,5	16,2	7,4	93,6	6,3	14,5	27,8
Z2	37	6,8	14,8	7,4	93,6	6,3	14,5	27,8
Z3	37	3,4	7,4	7,4	93,6	6,3	14,5	27,8

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 22 janvier 2018

Dossier N° 11

Délibération n°: DEL-2018-11

INNOVATION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR RECHERCHE - Enseignement supérieur et recherche

Ecole supérieure d'agro-développement International (ISTOM) - Subvention d'investissement - Avenant n°1 à la convention - Approbation.

Rapporteur : Jean-Pierre BERNHEIM

L'an deux mille dix-huit le lundi vingt-deux janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 16 janvier 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Gino BOISMORIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jacques CHAMBRIER, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Romain CHAVIGNON, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Franck POQUIN, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, M. Jean CHAUSSERET, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Philippe HOULGARD, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles SAMSON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean CHAUSSERET a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
M. François JAUNAIT a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Gilles SAMSON a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Stéphane PABRITZ Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 23 janvier 2018.

EXPOSE

L'implantation de l'ISTOM - Ecole Supérieure d'Agro-développement International - présente un réel intérêt pour le site de formation recherche angevin. L'ISTOM vient enrichir le panel des formations supérieures, et sa spécificité sur les métiers de l'agro-développement international complète l'offre des établissements supérieurs du Végétal. Plus largement, l'arrivée de l'ISTOM à Angers renforce son poids universitaire.

Dans ce cadre, par délibération du Conseil de communauté du 11 juillet 2016 une convention a été approuvée attribuant une subvention de 3 400 000 € à l'ISTOM pour accompagner son projet immobilier et précisant ses conditions d'utilisation.

L'article 3 « *Modalités de versement des subventions* » de la convention tel que rédigé n'est pas en cohérence avec les dépenses de l'ISTOM. Il convient donc de réaliser un avenant à la convention.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2016-147 du 11 juillet approuvant la convention avec l'ISTOM,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant n°1 à la convention passée entre Angers Loire Métropole et l'ISTOM,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer l'avenant n°1 à la convention du 18 octobre 2016.

Impute les dépenses sur le budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Le conseil adopte à la majorité
Contre: 1, M. Alain PAGANO.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 22 janvier 2018

Dossier N° 12

Délibération n°: DEL-2018-12

DEPLACEMENTS - Transports urbains

Tramway ligne B - Travaux d'engazonnement et d'arrosage de la plateforme - Marché de travaux

Rapporteur : Bernard DUPRE

L'an deux mille dix-huit le lundi vingt-deux janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 16 janvier 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Gino BOISMORIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jacques CHAMBRIER, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Romain CHAVIGNON, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Franck POQUIN, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, M. Jean CHAUSSERET, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Philippe HOULGARD, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles SAMSON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean CHAUSSERET a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
M. François JAUNAIT a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Gilles SAMSON a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Stéphane PABRITZ Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 23 janvier 2018.

EXPOSE

Par la délibération du Conseil de communauté du 15 février 2016 portant sur les modalités de réalisation du projet de tramway, Angers Loire Métropole a engagé la réalisation de la ligne B de tramway ainsi que celle de son réseau maillé avec pour objectif une mise en service globale à la fin de 2022 et un démarrage des travaux avant fin 2019.

Dans ce cadre, les premiers travaux de mise en œuvre de la plateforme tramway et des voiries et équipements associés débuteront à partir de l'été 2018 notamment sur les boulevards du centre-ville et aux abords du futur pont sur la Maine.

Conformément aux études d'aménagements réalisées, la plateforme tramway sera végétalisée sur environ 80% du tracé, soit sur une surface de près de 5,1 ha sur l'ensemble du tracé, nécessitant la mise en œuvre de 15 000 m3 de terre végétale, de 22 km de tuyaux d'arrosage ainsi que leurs systèmes d'aspersion et de gestion.

Afin de désigner les entreprises susceptibles de mettre en œuvre l'engazonnement et l'arrosage de la plateforme tel que défini ci-dessus, et d'assurer l'entretien des éléments mis en œuvre durant deux ans, il est nécessaire de lancer la consultation correspondante. Pour ce futur marché de travaux, un seul lot sera à attribuer sur l'ensemble de la ligne.

L'estimation globale du montant des marchés est de 4 400 000 € HT.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL 2015-64 du Conseil de communauté du 13 avril 2015 portant sur le mandat de maîtrise d'ouvrage avec ALTER Public,
Vu l'arrêté préfectoral du 20 février 2017, déclarant d'utilité publique le projet de tramway de l'agglomération angevine portant sur la ligne B et son réseau maillé.
Vu la délibération DEL-2016-27 du Conseil de communauté du 15 février 2016

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2018
Considérant l'avis de la commission Transports - Déplacements - Mobilités du 10 janvier 2018

DELIBERE

Autorise ALTER Public, mandataire agissant au nom et pour le compte d'Angers Loire Métropole :

- A lancer les procédures de consultation des entreprises
- A signer les marchés de travaux à l'issue de la consultation dans le respect de l'enveloppe financière énoncée ci-dessus assortie d'un taux de tolérance de 5% maximum et tout avenant de transfert relatif à ces marchés ainsi que les avenants ayant pour objet un changement d'indices suite à la suppression de ceux-ci.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 22 janvier 2018

Dossier N° 13

Délibération n°: DEL-2018-13

PROPRETE URBAINE - Gestion des déchets

Maîtrise d'ouvrage du centre de tri des déchets ménagers recyclables - Marché global de performance n°1 - Autorisation de lancement

Rapporteur : Joël BIGOT

L'an deux mille dix-huit le lundi vingt-deux janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 16 janvier 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Gino BOISMORIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jacques CHAMBRIER, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Romain CHAVIGNON, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Franck POQUIN, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, M. Jean CHAUSSERET, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Philippe HOULGARD, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles SAMSON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean CHAUSSERET a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
M. François JAUNAIT a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Gilles SAMSON a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Stéphane PABRITZ Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 23 janvier 2018.

EXPOSE

Angers Loire Métropole, le SIVERT de l'Est Anjou, la communauté de communes Anjou Bleu Communauté, le Syndicat Intercommunal du Segréen pour le traitement des ordures et le SYCTOM du Loire Béconnais et ses environs ont réalisé des études préalables dans la perspective de construire et exploiter un centre de tri des déchets ménagers qui leur serait commun.

Au terme de ces études, le montage contractuel que nos collectivités ont choisi afin de parvenir à la réalisation du centre de tri repose sur des instruments juridiques leur permettant de se coordonner entre elles afin de parvenir à une construction et à une exploitation commune du centre de tri envisagé.

Ce montage est principalement centré autour :

- de la création d'une Société Publique Locale (SPL) dont notre collectivité est actionnaire et qui a vocation à devenir maître d'ouvrage du centre de tri,
- d'un groupement de commandes, afin d'assurer notamment une coordination entre nos collectivités autour de la mission de réalisation du centre de tri à confier à la SPL.

Le projet est désormais entré dans sa phase opérationnelle, et la SPL « Centre de Tri Biopole » vient d'être créée, suite à la convention de groupement de commandes conclue entre nos cinq collectivités le 6 novembre 2017.

Or il résulte de l'article 3 de cette convention de groupement de commandes que :

> « Le SIVERT est désigné par les Membres du Groupement comme Coordonnateur du Groupement (ci-après, « le Coordonnateur ») (...)
> Le Coordonnateur est mandaté par les Membres du Groupement pour préparer, signer, notifier et exécuter, au nom et pour le compte des Membres du Groupement, chacun des marchés confiés à la SPL se rapportant à la réalisation et à la maintenance/exploitation du centre de tri.
> Pour ce faire, il est toutefois précisé que le Coordonnateur devra obtenir l'accord préalable et écrit de chacun des Membres, sur les termes de chacun des marchés et avenants à conclure avec la SPL, préalablement à leur signature. »

Il est proposé d'autoriser le Président à donner son accord au SIVERT de l'Est Anjou agissant en qualité de coordonnateur du groupement de commandes, pour passer avec la SPL, au nom et pour le compte des membres du groupement de commandes, un marché public ayant pour objet de confier à la SPL la maîtrise d'ouvrage du centre de tri des déchets recyclables secs ménagers qui s'installera sur le site du Biopole.

Ce marché public confie à la SPL une mission globale selon les termes de laquelle la SPL sera désignée comme maître d'ouvrage du centre de tri, à charge pour elle d'obtenir les financements du projet, de le concevoir, le construire et l'exploiter. Ce marché est passé sans mise en concurrence, conformément à l'article 17 de l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Par ce marché, la SPL sera notamment chargée de conclure tous les marchés publics nécessaires à la réalisation de sa mission, dans le respect des règles des marchés publics. La SPL sera en particulier chargée de conclure un marché public global de performance avec un groupement d'entreprises auquel seront confiées la conception, la réalisation et la maintenance/exploitation du centre de tri.

Le marché à passer avec la SPL devra en outre faire l'objet d'avenants ultérieurs, notamment pour tenir compte des conséquences des marchés qui seront conclus par la SPL pour mettre en œuvre le projet. Dans ce cas, la conclusion des avenants par le coordonnateur du groupement de commandes est soumise à l'accord préalable de chacun des membres du groupement en application de l'article 3 de la convention de groupement de commande citée précédemment.

Angers Loire Métropole dispose du contrôle le plus étendu sur toutes les actions de la SPL et sera tenue régulièrement informée de l'avancement des études conduites par la SPL, en particulier des financements obtenus et des coûts prévisionnels de réalisation du Centre de tri.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL – 2017-176 du conseil communautaire du 9 octobre 2017 relative à la constitution du groupement de commande pour la construction et l'exploitation du futur centre de tri des déchets ménagers recyclables

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2018

DELIBERE

Autorise le Président à donner son accord au coordonnateur du groupement de commandes pour conclure avec la SPL « Centre de tri Biopole », au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement de commandes, le marché public ayant pour objet de lui confier la maîtrise d'ouvrage du centre de tri des déchets recyclables secs ménagers

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 22 janvier 2018

Dossier N° 14

Délibération n°: DEL-2018-14

PROPRETE URBAINE - Gestion des déchets

SMITOM Sud Saumurois - Reprise d'exploitation de la déchèterie de Juigné-sur-Loire - Convention - Approbation

Rapporteur : Joël BIGOT
L'an deux mille dix-huit le lundi vingt-deux janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 16 janvier 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Gino BOISMORIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jacques CHAMBRIER, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Romain CHAVIGNON, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Franck POQUIN, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, M. Jean CHAUSSERET, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Philippe HOULGARD, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles SAMSON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean CHAUSSERET a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
M. François JAUNAIT a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Gilles SAMSON a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Stéphane PABRITZ Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 23 janvier 2018.

EXPOSE

En 2006, Angers Loire Métropole a pris en exploitation la déchèterie de la Claie Brunette située à Juigné-sur-Loire, à la suite de l'adhésion de la commune des Ponts-de-Cé à Angers Loire Métropole.

Cette déchèterie appartenait à la Communauté de Communes Loire Aubance qui a intégré, depuis, la Communauté de Communes Loire Layon Aubance, laquelle a confié la compétence « Collecte et traitement des déchets » au SMITOM du Sud Saumurois.
Ce dernier ainsi que la Communauté de Communes Loire Layon Aubance ont fait part de leur souhait de reprendre l'exploitation de la déchèterie à compter du 1er janvier 2018. L'exploitation sera réalisée avec des jours et des heures d'ouverture identiques à ceux actuellement pratiqués par Angers Loire Métropole selon les termes de la convention.

Une convention de 3 ans (avec possibilité de reconduction de 1 an) a donc été rédigée afin de formaliser les modalités pratiques et financières de ce transfert d'exploitation, ainsi que le maintien de l'accès à la déchèterie de la Claie Brunette pour les habitants de Mûrs-Erigné (5 335 habitants INSEE 2014), de Soulaines-sur-Aubance (1 324 habitants INSEE 2014) et des Ponts-de-Cé (quartier Saint-Maurille uniquement – 2 392 habitants), soit une base de 9 051 habitants

Il a ainsi été convenu que :

- Le reste à amortir calculé au 1er janvier 2018 des travaux réalisés par Angers Loire Métropole s'élève à 268 209,35 € et celui des investissements mobiliers à 9 185,53 €. Le total de 277 394,88 € sera versé par le SMITOM du Sud Saumurois à Angers Loire Métropole dès la signature de la convention et après émission d'un titre de recette. L'amortissement retenu est de trois années soit une participation de 3,64 € nets de taxes/hab/an qu'Angers Loire Métropole versera trimestriellement au SMITOM sur la base de 9 051 habitants,
- A ce montant s'ajouteront les coûts démontrés et relatifs aux amortissements des travaux qui seront réalisés après le 1er janvier 2018 dans la déchèterie par le SMITOM du Sud Saumurois,
- La participation d'Angers Loire Métropole pour l'accès sera facturée à Angers Loire Métropole sur la base de 18,73 € nets de taxes/hab/an. appliqués au nombre d'habitants défini ci-dessus soit 9 051 hab. pour Angers Loire Métropole. La facture sera établie trimestriellement.
- Afin de faciliter la transition de cette reprise d'exploitation, Angers Loire Métropole continuera de recevoir au centre de Villechien à Saint-Barthélemy-d'Anjou les déchets végétaux et les déchets inertes (gravats) provenant de la déchèterie de la Claie Brunette pour la période du 1er janvier 2018 au 31 décembre 2018. Le coût de prise en charge, et/ou de stockage, et/ou de transport et/ou de traitement seront facturés mensuellement au SMITOM du Sud Saumurois sur la base des tarifs suivants :
    - Réception, stockage des déchets inertes : 4,50 € HT/tonne (TVA en vigueur 10%),
    - Réception, broyage, chargement, transport et traitement des déchets végétaux : 14 € HT/tonne (TVA en vigueur 10%)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2018

DELIBERE

Approuve la reprise de l'exploitation de la déchèterie de la Claie Brunette située à Juigné-sur-Loire par le SMITOM Sud Saumurois,

Approuve la convention à passer avec le SMITOM Sud Saumurois

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou son Vice-Président délégué à la signer

Impute les dépenses et les recettes correspondantes au budget Déchets de l'exercice 2018 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 22 janvier 2018

Dossier N° 15

Délibération n°: DEL-2018-15

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Actions foncières

Angers - ZAC Quai Saint-Serge - Déclaration d'Utilité Publique - Déclaration de projet

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille dix-huit le lundi vingt-deux janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 16 janvier 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Gino BOISMORIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jacques CHAMBRIER, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Romain CHAVIGNON, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Franck POQUIN, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, M. Jean CHAUSSERET, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Philippe HOULGARD, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles SAMSON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean CHAUSSERET a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
M. François JAUNAIT a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Gilles SAMSON a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Stéphane PABRITZ Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 23 janvier 2018.

EXPOSE

La Zone d'Aménagement Concerté (Z.A.C.) Quai Saint-Serge a été créée par délibération du 26 octobre 2015. Par délibération du 13 février 2017, le Conseil de Communauté a sollicité du Préfet de Maine-et-Loire l'ouverture d'une enquête publique préalable à la Déclaration d'Utilité Publique (DUP) de la Z.A.C. Quai Saint-Serge, et d'une enquête parcellaire, afin que soit, par la suite, prononcée la Déclaration d'Utilité Publique correspondante, au profit d'ALTER Public en sa qualité d'aménageur.

Par arrêté du 25 août 2017, le Préfet de Maine-et-Loire a prescrit l'ouverture des enquêtes d'utilité publique et parcellaire, qui se sont déroulées du lundi 25 septembre 2017 au vendredi 27 octobre 2017 inclus. A l'issue de l'enquête, la commissaire-enquêteur a émis un avis favorable sur le projet.

Angers Loire Métropole, préalablement à la DUP, est invitée à confirmer dans le cadre de la présente déclaration de projet, l'intérêt général poursuivi à travers cette opération d'aménagement.

Motivations et considérations justifiant l'intérêt général du projet

L'aménagement de la Z.A.C. Quai Saint-Serge poursuit plusieurs enjeux et objectifs d'intérêt général et de développement durable et notamment :

- Contribuer au renforcement du cœur de l'agglomération et en particulier au rayonnement du pôle universitaire et tertiaire de Saint-Serge ;
- Participer à la mise en œuvre de la trame verte et bleue de l'agglomération angevine et à l'amélioration du corridor de biodiversité que constitue la Maine et ses abords ;
- Renouveler la ville sur elle-même par la reconquête d'espaces d'activités vieillissants et sous-utilisés, et ce faisant, contribuer à limiter l'étalement urbain en périphérie de l'agglomération angevine et participer à donner une nouvelle identité à une entrée de ville importante d'Angers ;
- Offrir de nouveaux espaces de loisirs et de détente en ville, susceptibles de contribuer au bien-être des actifs et résidents en milieu urbain.

Ainsi, l'utilité publique est justifiée au regard des enjeux et objectifs de renouvellement urbain sur le secteur qui répondent à la volonté d'étendre le secteur central et animé des activités universitaires et tertiaires existantes, en créant un cadre de vie agréable pour les chercheurs, enseignants, étudiants, acteurs économiques et habitants.

Le projet d'aménagement de la Z.A.C. Quai Saint Serge a fait l'objet d'une étude d'impact, réalisée au stade de la création de la Z.A.C. L'analyse de l'état initial de l'environnement et les effets du projet sur l'environnement ont permis de retenir le scénario d'aménagement qui apporte la meilleure réponse en termes de moindres impacts sur l'environnement.

L'étude d'impact a fait l'objet de trois avis de l'autorité environnementale en date du 25 août 2015, du 14 mars 2016 et du 8 août 2016.

Conformément aux dispositions légales, les prescriptions que devront respecter le maître d'ouvrage ainsi que les mesures et caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire et, si possible, compenser les effets négatifs notables sur l'environnement, sont les suivantes :
- Concernant la gestion des eaux pluviales, le réseau existant en partie sud sera dévoyé du secteur afin de lui faire contourner le périmètre aménagé et soulager ce réseau en diminuant l'apport d'eaux pluviales vers celui-ci par le nouveau réseau créé sur le secteur. Il sera mis en place des dispositifs d'assainissement eaux pluviales indépendants raccordés aux réseaux existants avant rejet dans la Maine.
- Concernant la prise en compte du Plan de Prévention des Risques d'Inondation, la stratégie topographique générale du projet respecte le règlement du PPRI « Confluence de la Maine ». Les remblaiements nécessaires seront compensés par la création de remblais avec en particulier la réalisation du parc inondable. Ces travaux de déblais/remblais n'auront pas d'impact hydraulique en période de crue.
- Concernant les aménagements paysagers, la réalisation du grand parc central ainsi que le prolongement du mail Mitterrand seront de nature à structurer un nouveau paysage où le végétal aura toute sa place et où des éléments de biodiversité pourront progressivement s'installer,

- Concernant le risque de pollution des sols et sur la base des études réalisées et à approfondir, des mesures de gestion spécifiques seront définies et mises en œuvre. Par ailleurs, des mesures de dépollution des sols seront mises en œuvre avant la réalisation des nouvelles constructions,
- Le maître d'ouvrage s'assurera de la mise en œuvre de ces mesures au travers des carnets de suivi de leurs interventions. Un plan général de coordination de sécurité et de protection de la santé (SPS) et une charte de chantier propre seront réalisés avant le démarrage des travaux.

Les modalités du suivi des effets du projet sur l'environnement ou la santé humaine seront actualisées annuellement et permettront de juger des améliorations apportées par l'aménagement de ce secteur à la gestion des eaux pluviales, aux crues de la Maine, au paysage et à la pollution des sols.

En conséquence, vu l'objet, les motifs et les considérations justifiant parfaitement de l'intérêt général de l'opération, la prise en considération de l'étude d'impact, des avis de l'Autorité Environnementale ainsi que du résultat de la consultation du public, il est proposé de réaffirmer le caractère d'intérêt général du projet objet de la demande de déclaration d'utilité publique.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de l'Expropriation,
Vu le Code de l'Environnement,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération DEL-2017-25 du Conseil de Communauté du 13 février 2017 sollicitant l'organisation des enquêtes préalables à la déclaration d'utilité publique et parcellaire en vue du projet d'aménagement de la Z.A.C. Quai Saint-Serge,
Vu l'enquête publique qui s'est tenue du 25 septembre 2017 au 27 octobre 2017 inclus et les dossiers soumis à enquête,
Vu le rapport d'enquête, les conclusions et avis du commissaire enquêteur du 22 novembre 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 12 décembre 2017

DELIBERE

Approuve et affirme le caractère d'intérêt général et d'utilité publique du projet d'aménagement de la Z.A.C. Quai Saint-Serge, valant Déclaration de Projet,

Sollicite de Monsieur le Préfet de Maine-et-Loire que soit déclaré d'utilité publique, au profit d'ALTER Public en sa qualité d'aménageur, le projet d'aménagement de la Z.A.C. Quai Saint-Serge.

Autorise le Président d'Angers Loire Métropole ou le Vice-Président délégué à solliciter et/ou signer toutes pièces, courriers ou documents nécessaires au prononcé de la Déclaration d'Utilité Publique,

Le conseil adopte à la majorité

Contre: 10, Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, M. Gilles MAHE, M. Alain PAGANO, M. Antony TAILLEFAIT, Mme Rose-Marie VERON.

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Joëlle BIENVENU

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 22 janvier 2018

Dossier N° 16

Délibération n°: DEL-2018-16

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier des Hauts de Saint-Aubin - ZAC du "Plateau des Capucins" - Bilan de la concertation permettant la mise à disposition du public à l'étude d'impact

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille dix-huit le lundi vingt-deux janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 16 janvier 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Gino BOISMORIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jacques CHAMBRIER, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Romain CHAVIGNON, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Franck POQUIN, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, M. Jean CHAUSSERET, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Philippe HOULGARD, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles SAMSON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean CHAUSSERET a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
M. François JAUNAIT a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Gilles SAMSON a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Stéphane PABRITZ Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 23 janvier 2018.

EXPOSE

Par délibération du 10 juillet 2017, Angers Loire Métropole a défini les critères d'intérêt communautaire des zones d'aménagement mixte. La ZAC du Plateau des Capucins répond à ces critères. A ce titre, Angers Loire Métropole est désormais compétente pour suivre la procédure de modification de ZAC.

Situé au nord-ouest d'Angers, le secteur de la ZAC du Plateau des Capucins constitue l'un des derniers grands espaces urbanisables à l'échelle de la Ville d'Angers. L'urbanisation de ce site représente un projet d'envergure en raison de sa dimension (environ 100ha), de sa situation (au sein de l'agglomération et proche du centre-ville) et de son environnement (plateau surélevé de 50m qui offre de nombreux panoramas sur la ville, la Maine et l'Ile Saint-Aubin).

Ce projet a fait l'objet d'une procédure de Zone d'Aménagement Concerté (ZAC) dont le dossier de création a été approuvé par délibération du Conseil municipal d'Angers du 30 juin 2005. L'aménagement de la ZAC a été confié à la Société ALTER Cités, dans le cadre d'une convention publique d'aménagement.

Postérieurement à la réalisation des premières tranches, il est apparu que le parti d'aménagement et les formes urbaines proposées ne s'avérait pas en totale adéquation avec les attentes des ménages de l'agglomération angevine et les besoins identifiés en terme urbanistique. Afin de relancer le projet d'aménagement, tant du point de vue commercial que financier, il a été décidé de procéder à une modification du projet.

Le nouveau projet reprend ainsi les objectifs initiaux mais apporte de nouvelles orientations plus en adéquations avec le marché local (au niveau de la forme urbaine et du prix de vente) et compatibles avec les documents d'urbanisme opposables. Compte tenu de la nature et de l'importance des transformations opérées, la modification apportée au projet initial peut être qualifiée de substantielle.

C'est pourquoi, afin de poursuivre le projet d'aménagement, il s'est ainsi avéré nécessaire d'engager une procédure de modification de la ZAC du « Plateau des Capucins ».

Dans ce cadre, la Ville d'Angers a, suivant délibération du Conseil municipal du 18 juillet 2016, décidé d'ouvrir la phase de concertation préalable à la modification de la ZAC. Il a été défini, aux termes de ladite délibération, les objectifs et les modalités de la concertation.
A ce titre, afin d'associer le public au processus de réflexion et d'élaboration du projet, il était prévu :

- la tenue d'une réunion publique et de deux permanences
- la tenue d'une exposition portant sur le projet
- la tenue d'éventuels ateliers de projet urbain

Il apparaît aujourd'hui nécessaire de dresser un bilan provisoire de la concertation dans la mesure où cette pièce est un élément du dossier de mise à disposition de l'étude d'impact au public. Cette mise à disposition étant préalablement requise à l'approbation du dossier modificatif de ZAC.

Conformément aux modalités définies, cette concertation s'est régulièrement déroulée avec :

- la tenue d'une réunion publique à la salle Jean Moulin située à Angers, 2 rue des Capucins, en présence des élus et des techniciens
- la tenue de deux permanences dans les locaux du kiosque des Hauts-de-Saint-Aubin
- la tenue d'une exposition au kiosque des Hauts-de-Saint-Aubin
- la mise à disposition d'un registre destiné à recevoir les observations du public au kiosque des Hauts-de-Saint-Aubin (16 rue Amélie Cambell).

Les dates de permanences et la date de l'ouverture de l'exposition ont été communiquées par affichage et par voie de presse dans la rubrique des annonces légales dans les journaux Ouest France et Courrier de l'Ouest du 10 décembre 2016.

En complément de ces modalités de concertation quatre ateliers thématiques ont eu lieu au kiosque des Hauts-de-Saint-Aubin, comme suit :
- Atelier thématique n°1 « Enfance dans l'espace public »
- Atelier thématique n°2 « Végétal dans l'espace public »
- Atelier thématique n°3 « Commerce »

- Atelier thématique n°4 « Cheminement »

Au cours de cette phase de concertation le projet d'aménagement a été présenté sur différents plans et le public a pu consulter les documents explicatifs du projet, formuler ses observations, suggestions ou critiques. Ces réactions, regroupées en fonction des thématiques abordées, sont développées ci-dessous.

DESSERTE ET ACCESSIBILITE :
La remarque la plus récurrente des habitants du Plateau des Capucins sur le projet porte sur l'importante difficulté de stationnement rencontrée dans la zone et plus particulièrement au niveau de la place de la Fraternité. Les habitants espèrent donc une meilleure prise en compte de cette problématique et la création de nouveaux parkings.

PROGRAMMATION :
Sur le plan programmatique, l'observation la plus fréquemment rencontrée porte sur le projet d'aménagement du secteur de la Lanière Bocquel. De nombreux habitants ont à ce propos exprimés des inquiétudes concernant les constructibilités affichées au droit de ce secteur (petits collectifs) et rappelés leur volonté de voir préserver de toute construction ladite zone.
Les habitants du quartier ont également formulés à de multiples reprises le souhait de voir venir s'installer dans la zone un certain nombre d'activités, commerces et services : commerce d'alimentions de produits locaux, ferme urbaine, banque, bureau de poste, café terrasse... Une demande a également été formulée pour la construction d'une salle polyvalente et de nouveaux espaces de loisirs (terrain de tennis, poteaux de basket, buts...).

THEMATIQUE FONCIERE :
De nombreuses observations appellent à ce que le quartier puisse être associé aux appels à projet, qu'une présentation au conseil du quartier soit réalisée et qu'un dialogue sur l'évolution des projets soit maintenus avec les habitants.

ENVIRONNEMENT ET PAYSAGE :
Il ressort de cette consultation que les enjeux affichés du projet en matière environnementale ont été favorablement accueillis par le public. D'une manière générale, il est simplement émis le souhait de voir conserver un maximum d'espaces verts.

Telles sont les principales observations recueillies, à ce jour, au cours de la concertation. Il est ici précisé que les éléments de réponse à ces différentes observations seront développés lors du bilan définitif de la concertation préalable à la modification de la ZAC. En tout état de cause, il résulte de ces différentes remarques que les nouveaux principes d'aménagement du quartier « du Plateau des Capucins » sont partagés.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, articles L 103-2 et suivants,
Vu le Code de l'Urbanisme, article R 311-12,
Vu le Code de l'Environnement, articles L 123-19 et L 123-12,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2018
Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 16 janvier 2018

DELIBERE

Demande à l'aménageur d'intégrer au projet, dans la mesure du possible, les observations énoncées ci-dessus relevées dans le cadre du bilan provisoire de la concertation.

Approuve le bilan provisoire de la concertation nécessaire à la mise à disposition du public de l'étude d'impact de la ZAC du « Plateau des Capucins ».

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 22 janvier 2018

Dossier N° 17

Délibération n°: DEL-2018-17

URBANISME, LOGEMENT ET AMENAGEMENT URBAIN - Aménagement urbain

Quartier des Hauts de Saint-Aubin - ZAC du "Plateau des Capucins" - Définition des modalités de mise à disposition du public de l'étude d'impact du dossier de modification

Rapporteur : Daniel DIMICOLI

L'an deux mille dix-huit le lundi vingt-deux janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 16 janvier 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Gino BOISMORIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jacques CHAMBRIER, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Romain CHAVIGNON, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Franck POQUIN, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, M. Jean CHAUSSERET, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Philippe HOULGARD, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles SAMSON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean CHAUSSERET a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
M. François JAUNAIT a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Gilles SAMSON a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Stéphane PABRITZ Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 23 janvier 2018.

EXPOSE

Dans le cadre de la procédure de modification de la ZAC du « Plateau des Capucins » engagée conformément aux dispositions de l'article R.*311-12 du Code de l'Urbanisme, le Conseil municipal par délibération du 18 juillet 2016 a approuvé les modalités de la mise à disposition du public de l'étude d'impact relative à la modification de ce dossier.

A ce titre il est prévu :

- qu'un dossier comprenant l'étude d'impact relative à la modification du dossier de ZAC, l'avis relatif rendu par l'autorité environnementale sur le projet, ainsi que l'indication des autorités compétentes pour prendre la décision et de celles auprès desquelles peuvent être obtenus des renseignements, serait mis à la disposition du public pour une période de 15 jours ultérieurement définie et annoncée par voie de presse, à l'Hôtel de Ville d'Angers et au relais mairie des Hauts de Saint Aubin, consultable aux jours et heures d'ouverture au public.-
- La mise à disposition d'un registre permettant au public de formuler ses observations.

La mise à disposition du dossier comprenant l'étude d'impact n'a, à ce jour, pas encore été réalisée.

L'ordonnance n°2016-1060 du 3 août 2016, portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, est depuis venue modifier les modalités de mise à dispositions et de participation du public.

Par délibération du 10 juillet 2017, Angers Loire Métropole a défini les critères d'intérêt communautaire des zones d'aménagement mixte. La ZAC du Plateau des Capucins répond à ces critères. A ce titre, Angers Loire Métropole est désormais compétente pour suivre la procédure de modification de ZAC et reprendre la procédure de mise à disposition du public de l'étude d'impact.

Conformément aux nouvelles dispositions de l'article L.123-19 du Code de l'Environnement, la participation du public doit dorénavant pouvoir s'effectuer par voie électronique et le dossier doit également être mis à disposition du public par voie électronique. Le dossier mis à disposition comprend : l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale et des autorités concernées, une note explicative, le bilan provisoire de la concertation et un registre destiné à recueillir les observations du public.

La mise à disposition à intervenir s'appuiera donc sur plusieurs dispositifs :

- une mise à disposition du dossier au public, consultable aux jours et heures d'ouverture au public :
  - à l'Hôtel de communauté, boulevard de la déportation et de la résistance,
  - au kiosque des Hauts-de-Saint-Aubin (permanences au kiosque le mercredi, jeudi, vendredi de 15h à 19h et le samedi de 10h à 13h et de 15h à 19h),
- un accès au dossier sur le site internet d'Angers Loire Métropole.

Les dates de la mise à disposition, pour une durée minimale d'un mois seront précisées ultérieurement.

Le public sera informé des dates, de l'objet de la procédure de participation ainsi que des lieux et horaires où le dossier pourra être consulté dans un délai de 15 jours au moins avant le début de la mise à disposition par communiqué de presse, un avis mis en ligne sur le site internet d'Angers Loire Métropole ainsi que par affichage à l'Hôtel de communauté et au kiosque des Hauts-de-Saint-Aubin.

A l'issue de la période de mise à disposition, un bilan sera dressé par délibération et mis à disposition du public par voie électronique pendant une durée minimale de 3 mois.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu le Code de l'Environnement et notamment les articles L.122-1 et suivants, R.122-2 et L.123-19,
Vu le Code de l'Urbanisme et notamment les articles L.103-2 et R.311-2,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2018

Considérant l'avis de la commission Aménagement et développement durables des territoires du 16 janvier 2018

DELIBERE

Approuve les modalités définies ci-dessus de mise à disposition du public du dossier de modification de la ZAC du « Plateau des Capucins », qui comprendra : l'étude d'impact, l'avis de l'Autorité Environnementale et des autorités concernées, une note explicative, le bilan provisoire de la concertation préalable à la mise à disposition du public et un registre destiné à recueillir les observations du public.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à procéder à toutes les démarches nécessaires à la conduite de cette mise à disposition.

Décide de procéder aux mesures d'affichage et de publicité prévue par le Code Général des Collectivités Territoriales.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 22 janvier 2018

Dossier N° 18

Délibération n°: DEL-2018-18

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Pilotage de la politique : Direction Générale

Mise à disposition des services - Plateformes de services (affaires techniques communales, droit des sols, conseiller de prévention)

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille dix-huit le lundi vingt-deux janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 16 janvier 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Gino BOISMORIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jacques CHAMBRIER, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Romain CHAVIGNON, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Franck POQUIN, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, M. Jean CHAUSSERET, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Philippe HOULGARD, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles SAMSON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean CHAUSSERET a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
M. François JAUNAIT a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Gilles SAMSON a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Stéphane PABRITZ Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 23 janvier 2018.

EXPOSE

Angers Loire Métropole a initié des réflexions sur les différentes modalités de coopérations avec les communes membres de la Communauté urbaine.

Dans ce cadre et afin de répondre à un besoin d'assistance en maîtrise d'ouvrage dans les affaires communales relevant principalement du secteur des bâtiments, des espaces verts et de la voirie, cinq communes membres, Cantenay-Épinard, Écuillé, Feneu, Saint-Clément-de-la-Place, Soulaire-et-Bourg, ont souhaité créer et partager un service répondant à ces missions.

Cette volonté s'est traduite par la création, au 1er janvier 2013, d'un service commun des affaires techniques communales (technicien de secteur) pour les différentes étapes liées aux dossiers techniques relatifs aux bâtiments, à la voirie et aux espaces verts de ces cinq collectivités : programmation, études, suivi. Á ce jour, onze communes ont intégré ce dispositif.

Par ailleurs, les communes de Saint-Barthélemy-d'Anjou, Bouchemaine et Montreuil-Juigné ont sollicité Angers Loire Métropole pour porter un nouveau service commun de conseil en prévention, qui a été mis en place en 2013. Les communes d'Avrillé et des Ponts-de-Cé souhaitant adhérer à ce dispositif, il sera élargi à ces communes à compter du 1er janvier 2018.

Enfin, à la suite de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (dite ALUR) du 24 mars 2014, qui a mis fin au 1er juillet 2015 à la mise à disposition gratuite des services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme dans les communes appartenant à des communautés de plus de 10 000 habitants, un service d'instruction des autorisations du droit des sols a été créé pour 29 des communes membres, puis a été élargi à 2 autres.

Ces plateformes de service s'inscrivent dans la démarche du schéma de mutualisation d'Angers Loire Métropole.

Les différentes conventions actuelles arrivant prochainement à échéance, il y a lieu aujourd'hui d'envisager leur renouvellement en prenant en considération les évolutions législatives.

Il convient donc d'approuver une convention cadre pour les plateformes de services et des conventions annexes par thématiques.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2018

DELIBERE

Approuve la convention-cadre pour les plateformes de services et les conventions annexes,

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention cadre et les conventions annexes,

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

ANGERS LOIRE METROPOLE communauté urbaine

Roselyne BIENVENU

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 22 janvier 2018

Dossier N° 19

Délibération n°: DEL-2018-19

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Mise à disposition d'un agent d'Angers Loire Développement auprès d'Angers Loire Métropole - Avenant à la convention - Approbation.

Rapporteur : Roselyne BIENVENU

L'an deux mille dix-huit le lundi vingt-deux janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 16 janvier 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Gino BOISMORIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jacques CHAMBRIER, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Romain CHAVIGNON, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Franck POQUIN, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, M. Jean CHAUSSERET, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Philippe HOULGARD, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles SAMSON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean CHAUSSERET a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
M. François JAUNAIT a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Gilles SAMSON a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Stéphane PABRITZ Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 23 janvier 2018.

EXPOSE

Angers Loire Métropole porte depuis le 1er janvier 2005 le Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), dispositif qui, sur le territoire de l'agglomération, met en œuvre avec tous les partenaires concernés, des parcours d'insertion pour conduire vers l'emploi des personnes qui en sont éloignées.

Le PLIE bénéficie, pour financer ses actions, de crédits en provenance du Fonds Social Européen et, dans ce cadre, Angers Loire Métropole, organisme support du PLIE, a la responsabilité financière de la subvention globale de Fonds Social Européen qui lui est octroyée.

Angers Loire Développement (ALDEV) ayant pour mission de mettre en œuvre les politiques publiques d'Angers Loire Métropole, son personnel chargé de la mise en œuvre du dispositif PLIE est mis à disposition auprès d'Angers Loire Métropole.

Un agent a été recruté à ALDEV pour assurer la mission « placement d'emploi » dans le cadre du PLIE, fonction qu'il occupe depuis le 17 octobre 2016.

La convention passée entre ALDEV et Angers Loire Métropole afin d'organiser la mise à disposition de cet agent du 17 octobre 2016 au 31 décembre 2017 doit être prorogée et prendra fin le 9 octobre 2019.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,
Vu la délibération du Conseil d'Administration d'ALDEV du 5 décembre 2017,

Considérant l'avis de la commission Finances du 15 janvier 2018

DELIBERE

Approuve l'avenant à la convention avec ALDEV.

Autorise le Président ou le Vice-Président délégué à le signer.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roselyne BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

angers loire métropole
communauté urbaine

CONSEIL DE COMMUNAUTE
Séance du 22 janvier 2018

Dossier N° 20

Délibération n°: DEL-2018-20

PILOTAGE MUTUALISE DES POLITIQUES PUBLIQUES - Ressources humaines

Indemnités de fonction des élus

Rapporteur : Christophe BÉCHU

L'an deux mille dix-huit le lundi vingt-deux janvier à 18 heures 00, le Conseil de Communauté convoqué par lettre et à domicile le 16 janvier 2018, s'est réuni à l'Hôtel de communauté d'Angers Loire Métropole, salle du Conseil, à Angers, sous la présidence de Monsieur Christophe BECHU, Président, assisté de Mme Roselyne BIENVENU, M. Marc LAFFINEUR, M. Marc GOUA, M. Jean-Pierre BERNHEIM, M. Bernard DUPRE, M. Joël BIGOT, M. Daniel DIMICOLI, M. Laurent DAMOUR, Mme Véronique MAILLET, M. Didier ROISNE, M. Jean-Louis DEMOIS, M. Emmanuel CAPUS, M. Dominique BREJEON, M. Stéphane PIEDNOIR, Vice-Présidents.

ETAIENT PRESENTS : M. Philippe ABELLARD, M. Alain AUGELLE, M. Michel BASLÉ, Mme Jeanne BEHRE-ROBINSON, M. Grégory BLANC, Mme Christine BLIN, M. Sébastien BODUSSEAU, M. Gino BOISMORIN, M. Marc CAILLEAU, Mme Silvia CAMARA-TOMBINI, Mme Rachel CAPRON, Mme Catherine CARRE, M. Jacques CHAMBRIER, Mme Véronique CHAUVEAU, M. Romain CHAVIGNON, M. Denis CHIMIER, Mme Maryse CHRÉTIEN, M. Camille CHUPIN, M. Daniel CLEMENT, M. Damien COIFFARD, M. Michel COLAS, M. David COLIN, Mme Christine COURRILLAUD, Mme Annie DARSONVAL, M. Ahmed EL BAHRI, Mme Karine ENGEL, Mme Caroline FEL, M. Gabriel FREULON, M. François GERNIGON, Mme Catherine GOXE, M. Gilles GROUSSARD, M. Claude GUÉRIN, Mme Céline HAROU, M. Jean-Pierre HÉBÉ, M. Maxence HENRY, Mme Catherine JAMIL, Mme Ozlem KILIC, Mme Sophie LEBEAUPIN, Mme Nathalie LEMAIRE, Mme Estelle LEMOINE-MAULNY, Madame Huguette MACÉ, M. Gilles MAHE, M. André MARCHAND, M. Jean-Pierre MIGNOT, Mme Pascale MITONNEAU, Mme Michelle MOREAU, Mme Constance NEBBULA, M. Stéphane PABRITZ, M. Alain PAGANO, M. Jean-Paul PAVILLON, M. Pierre PICHERIT, M. Benoit PILET, M. Didier PINON, M. Franck POQUIN, M. Jean-Charles PRONO, Mme Isabelle RAIMBAULT, M. Daniel RAVERDY, Mme Marie-France RENOU, M. Jean-François RAIMBAULT, M. Philippe RETAILLEAU, M. Bruno RICHOU, Mme Véronique ROLLO, M. Florian SANTINHO, Mme Marie-Cécile SAUVAGEOT, Mme Faten SFAÏHI, M. Jean-Paul TAGLIONI, Mme Alima TAHIRI, M. Antony TAILLEFAIT, M. Roger TCHATO, Mme Astou THIAM, Mme Agnès TINCHON, M. Jean-Marc VERCHERE, M. Pierre VERNOT, Mme Rose-Marie VERON

ETAIENT EXCUSES : Mme Chadia ARAB, M. Frédéric BEATSE, M. Luc BELOT, M. Roch BRANCOUR, M. Jean CHAUSSERET, Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON, M. Alain FOUQUET, Mme Pascale GALÉA, M. Philippe HOULGARD, M. François JAUNAIT, Mme Isabelle LE MANIO, M. Gilles SAMSON

Les Vice-Présidents et les Délégués dont les noms suivent ont donné à des collègues de leur choix, pouvoir écrit de voter en leur nom par application des dispositions de l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Mme Chadia ARAB a donné pouvoir à Mme Estelle LEMOINE-MAULNY
M. Frédéric BEATSE a donné pouvoir à Mme Silvia CAMARA-TOMBINI
M. Luc BELOT a donné pouvoir à Mme Rachel CAPRON
M. Roch BRANCOUR a donné pouvoir à M. Maxence HENRY
M. Jean CHAUSSERET a donné pouvoir à M. Franck POQUIN
Mme Dominique DAILLEUX ROMAGON a donné pouvoir à M. Marc GOUA
M. Alain FOUQUET a donné pouvoir à Mme Pascale MITONNEAU
Mme Pascale GALÉA a donné pouvoir à M. Didier ROISNE
M. Philippe HOULGARD a donné pouvoir à M. Marc LAFFINEUR
M. François JAUNAIT a donné pouvoir à M. Bernard DUPRE
Mme Isabelle LE MANIO a donné pouvoir à M. Alain AUGELLE
M. Gilles SAMSON a donné pouvoir à M. Daniel CLEMENT

Le Conseil de Communauté a désigné M. Stéphane PABRITZ Délégué, en qualité de secrétaire de séance. Le compte rendu de la séance a été affiché à la porte de l'Hôtel de communauté le 23 janvier 2018.

EXPOSE

Le Code Général des Collectivités Territoriales détermine, en ses articles L.5211-12 et R.5211-4, le régime indemnitaire de fonction susceptible d'être versé aux Présidents et Vice-Présidents des établissements publics de coopération intercommunale et ce, par référence aux indemnités prévues en application des articles L.2123-23 et L.2123-24 respectivement pour le Maire ou pour les Adjoints au Maire d'une commune dont la population serait égale à celle de l'ensemble des communes composant cet établissement.

Dans la limite des taux maxima fixés par le CGCT, le Conseil de Communauté détermine, par délibération, le montant des indemnités allouées aux membres du Conseil, ce qui a été fait dernièrement par une délibération du 14 décembre 2015.

Depuis, plusieurs dispositions réglementaires sont venues modifier les règles applicables aux indemnités de fonctions nécessitant la mise à jour de la délibération susvisée.

Ainsi, depuis le début de l'année 2017, le montant maximal des indemnités de fonction des élus a évolué du fait de deux facteurs :

- l'augmentation de l'indice brut terminal de la fonction publique servant de base au calcul des indemnités de fonction, de 1015 à 1022. Ceci résulte de la réforme initiée par le Gouvernement dans le cadre du protocole Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, et entérinée par le décret n° 2017-85 du 26 janvier 2017 (application au 1er janvier 2017).
- la majoration de la valeur du point d'indice de la fonction publique de 0,6 % au 1er février 2017.

En outre, il y a lieu, également, de tenir compte de l'intégration d'une commune supplémentaire, Loire-Authion, au sein de l'établissement.

Aussi, au regard de ces éléments, il convient de mettre à jour le tableau annexe précisant le montant des indemnités de fonctions des élus de la Communauté urbaine.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5211-1 et suivants,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 5215-1 et suivants,
Vu les statuts d'Angers Loire Métropole,

Considérant qu'il appartient à l'Assemblée délibérante de fixer le montant des indemnités de fonction octroyées aux élus communautaires dans les limites fixées par les dispositions du code général des collectivités locales régissant les indemnités de fonction des titulaires des mandats locaux, et qu'un tableau récapitulant l'ensemble des indemnités allouées à ses membres doit être joint à la délibération,

DELIBERE

Approuve le tableau annexé à la présente délibération récapitulant l'ensemble des indemnités allouées aux membres du Conseil de Communauté.

Impute les dépenses au budget concerné de l'exercice 2018 et suivants.

Le conseil adopte à l'unanimité

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois.

Pour le Président,
La 1ère Vice-Présidente déléguée

Roseline BIENVENU

ANGERS LOIRE METROPOLE
communauté urbaine

TABLEAU ANNEXE - DELIBERATION DU 22 JANVIER 2018

Les sommes indiquées prennent
en compte la valeur du point en vigueur,
à savoir celle du 1.02.2017

Valeur du point = 4,6860

ELUS A.L.M.

MANDATS	POURCENTAGE DE L'INDICE BRUT TERMINAL DE LA FONCTION PUBLIQUE	**MONTANT BRUT MENSUEL DE L'INDEMNITE**
PRESIDENT	*107,553%*	**4 163,00**
VICE-PRESIDENTS		
15 Vice-Présidents	*52,239%*	**2 022,00**
AUTRES MEMBRES COMMISSION PERMANENTE		
28 Elus	*18,188%*	**704,00**
CONSEILLERS		
57 Elus	*6%*	**232,24**